



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

**SÉANCE ORDINAIRE
MERCREDI 11 AOÛT 2021 À 20 H**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue le mercredi 11 août 2021 à 20 h, au lieu habituel des délibérations et par vidéoconférence sous la présidence de M. Alain Poirier, maire et à laquelle sont présents :

Présences :

Mme la conseillère Julie Rivard
M. le conseiller Gregory Bussieres
M. le conseiller Michel Landry
M. le conseiller Gaétan Normandeau

Absence :

Mme la conseillère Audrey Simard

Sont également présents :

Mme Anik Racicot, directrice générale
Mme Anne Audet, greffière
M. Michel Simard, trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, constatant quorum, déclare la séance ouverte à 20 h.

21-08-213

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que rédigé.

21-08-214

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUILLET 2021

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance mentionnée en titre au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre soit et est accepté tel que rédigé.



No de résolution
21-08-215

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

**ACCEPTATION DES HEURES TRAVAILLÉES PAR LES
EMPLOYÉS TEMPORAIRES ET À L'ESSAI PENDANT LE MOIS
DE JUILLET 2021**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, durant certaines absences de notre personnel régulier, d'avoir recours aux services de notre personnel temporaire et à l'essai, à savoir :

Pascal Frenette

Secrétaire greffe, incendie et OMU 1^{er} au 31
Commis secrétaire-réceptionniste 23
Secrétaire loisirs et culture 21, 22, (26 au 30)

Imen Nsiri

Commis secrétaire-réceptionniste 1^{er} au 9

Manon Mongeau

Préposée à la bibliothèque 6 au 8

Paul-Yvan Bourgoin

Opérateur concierge 1^{er} au 30

Martine Pilon

Opérateur-concierge 1^{er} au 31

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :

QUE le conseil entérine les gestes de la direction générale quant à l'embauche du personnel temporaire et à l'essai pour le mois mentionné en titre.

21-08-216

NOMINATION DE MONSIEUR PASCAL FRENETTE AU POSTE DE SECRÉTAIRE AU SERVICE DU GREFFE, DE LA SÉCURITÉ INCENDIE ET OMU

CONSIDÉRANT QUE le poste de secrétaire au Service du greffe, de la sécurité incendie et OMU, devenu vacant, a été affiché conformément à la convention collective ;

CONSIDÉRANT QUE deux employés ont déposé leur candidature dans les délais prévus ;

CONSIDÉRANT QUE le poste a été attribué à M. Pascal Frenette en conformité avec les dispositions de la convention collective à compter du 9 août 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE M. Frenette a droit à une période de familiarisation de trente (30) jours ouvrables se terminant le 17 septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :

D'OCTROYER le poste de secrétaire au Service du greffe, de la sécurité incendie et OMU à M. Pascal Frenette à compter du 9 août 2021.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

21-08-217

**EMBAUCHE DE M. DENIS CLERMONT À TITRE D'EMPLOYÉ
TEMPORAIRE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville avait autorisé par la résolution 20-10-254 l'embauche de M. Denis Clermont comme employé à l'essai ;

CONSIDÉRANT QUE M. Denis Clermont a accumulé plus de 150 jours de travail ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'embauche de M. Denis Clermont à titre d'employé temporaire à compter du 11 août 2021, et ce, sous toute réserve des conditions stipulées à sa résolution d'embauche du 13 octobre 2020.

21-08-218

**APPROBATION DES DÉBOURS POUR LE MOIS DE
JUILLET 2021 TOTALISANT 1 566 009,56 \$**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des débours pour le mois de juillet 2021 ;

Bordereau des chèques

Chèques 21822 à 21825 inclusivement

Pour la somme de : 456,95 \$

Chèque(s) annulé(s) : aucun

Bordereau des dépôts directs

Dépôts directs 502865 à 502965 inclusivement

Pour la somme de : 1 277 920,45 \$

Dépôt(s) direct(s) annulé(s) : 502911

Bordereau des prélèvements

Prélèvements 5851 à 5896 inclusivement

Pour la somme de : 106 978,08 \$

Prélèvement(s) annulé(s) : aucun

Bordereau des salaires

Salaires semaines 25 à 29 inclusivement

Pour la somme de : 180 654,08 \$

Grand total : 1 566 009,56 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :

D'APPROUVER les débours pour le mois de juillet 2021 totalisant 1 566 009,56 \$.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

No de résolution
21-08-219

**ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DU FONDS
D'ADMINISTRATION ET DE L'ÉTAT DES INVESTISSEMENTS
DU MOIS DE JUILLET 2021**

CONSIDÉRANT QUE le trésorier a déposé à l'attention du conseil les états ci-haut mentionnés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'état des activités du fonds d'administration et celui des investissements en date du 31 juillet 2021.

21-08-220

**AUTORISATION DE VERSER UN CRÉDIT DE TAXES DE
1 814,23 \$ À M. SYLVAIN CLOUTIER (PREMIER EXERCICE)**

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement 277-1, un crédit de taxes foncières est accordé au propriétaire d'une nouvelle construction résidentielle, et ce, pour trois (3) exercices financiers ;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle maison implantée sur le terrain situé au 43, rue des Bouleaux se qualifie au programme de crédit selon l'article 4.1 dudit règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a réglé toutes les taxes foncières du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021 couvrant ainsi le premier exercice ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

D'AUTORISER le trésorier à verser un crédit de taxes de 1 814,23 \$ à M. Sylvain Cloutier correspondant à 75 % du montant de taxes foncières couvrant le premier exercice.

21-08-221

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE
ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR
OBLIGATIONS AU MONTANT DE 3 005 000 \$ QUI SERA
RÉALISÉ LE 23 AOÛT 2021**

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville de Lebel-sur-Quévillon souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 005 000 \$ qui sera réalisé le 23 août 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts n°	Pour un montant de :
314	3 005 000 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour le règlement d'emprunt n° 314, la Ville de Lebel-sur-Quévillon souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 23 août 2021 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 23 février et le 23 août de chaque année ;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7) ;
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS ;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents ;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE L'EST DE L'ABITIBI
602, 3E AVENUE
VAL-D'OR, QC
J5P 1S5

8. Que les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Lebel-sur-Quévillon, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt n° 314 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 23 août 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

21-08-222

SOUSSION POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

Date d'ouverture :	11 août 2021	Nombre de soumissions :	4
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 8 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	23 août 2021
Montant :	3 005 000 \$		

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement d'emprunt n° 314, la Ville de Lebel-sur-Quévillon souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel sur Quévillon a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 23 août 2021, au montant de 3 005 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre (4) soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

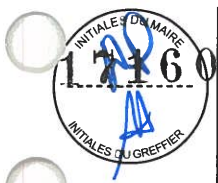
94 000 \$	0,50000 %	2022
96 000 \$	0,70000 %	2023
98 000 \$	0,90000 %	2024
100 000 \$	1,20000 %	2025
2 617 000 \$	1,35000 %	2026

Prix : 98,61800 Coût réel : 1,62953 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

94 000 \$	0,55000 %	2022
96 000 \$	0,70000 %	2023
98 000 \$	0,90000 %	2024
100 000 \$	1,10000 %	2025
2 617 000 \$	1,25000 %	2026

Prix : 98,04300 Coût réel : 1,66273 %



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

94 000 \$	0,55000 %	2022
96 000 \$	0,75000 %	2023
98 000 \$	0,95000 %	2024
100 000 \$	1,20000 %	2025
2 617 000 \$	1,35000 %	2026

Prix : 98,29751 Coût réel : 1,70385 %

4 - SCOTIA CAPITAUX INC.

94 000 \$	0,65000 %	2022
96 000 \$	0,75000 %	2023
98 000 \$	0,95000 %	2024
100 000 \$	1,20000 %	2025
2 617 000 \$	1,45000 %	2026

Prix : 98,68380 Coût réel : 1,71117 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 005 000 \$ de la Ville de Lebel sur Quévillon soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. ;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents ;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;

Que le maire et le trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

21-08-223

AUTORISATION DE PAIEMENT À HARDY CONSTRUCTION DU DÉCOMPTE N° 5 DE L'APPEL D'OFFRES LSQ-2020-05 408 543,04 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT l'adjudication du contrat de l'appel d'offres LSQ-2020-05 à Hardy Construction par la résolution 21-03-059 ;



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Hardy Construction nous a fait parvenir la facture suivante :

- Décompte n° 5.....408 543,04 \$
Travaux du 1^{er} au 31 juillet 2021

TPS.....	20 427,16 \$
TVQ.....	40 752,17 \$
Total :	469 722,37 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 408 543,04 \$ avant taxes à Hardy Construction pour le décompte n° 5 de l'appel d'offres LSQ-2020-05.

21-08-224

**ADOPTION DU GUIDE DES NOUVEAUX ARRIVANTS
« JE SUIS QUÉVILLONNAIS! »**

CONSIDÉRANT QUE le guide des nouveaux arrivants n'est plus accessible sur le nouveau site web de la Ville de Lebel-sur-Quévillon puisqu'il n'a pas été revu depuis sa rédaction en 2012 et se doit d'être mis à jour ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a reçu une subvention du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) pour la réalisation d'un nouveau guide des nouveaux arrivants d'ici décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QU'au cours des derniers mois un comité de travail composé de partenaires du milieu et d'employés municipaux été consulté pour la rédaction dudit guide ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :

D'ADOPTER le guide des nouveaux arrivants « Je suis Quévillonnais ! ».

21-08-225

ADOPTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE

CONSIDÉRANT QUE la Politique familiale de la municipalité n'a pas été revue depuis son adoption en 2012 et doit être mise à jour ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a créé un comité représentatif du milieu pour travailler sur la refonte de la Politique familiale ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QU'un élu a été présent tout au long du processus pour s'assurer du respect des enjeux et que plusieurs consultations ont été menées auprès des citoyens ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :

D'ADOPTER la Politique familiale telle que révisée.

21-08-226

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 318 AYANT POUR TITRE « RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS ET LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES »

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, M. le conseiller Michel Landry donne avis de motion et dépose aux fins d'adoption lors d'une prochaine séance, le projet de règlement n° 318 ayant pour titre « Règlement sur la délégation de pouvoirs et les règles de contrôle et de suivi budgétaires ».

21-08-227

AUTORISATION DE PROLONGATION DU DÉLAI DE LA SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE DE TERRAIN COMMERCIAL AVEC TÉLÉDISTRIBUTION AMOS INC.

CONSIDÉRANT QUE la Ville autorisait par la résolution 21-07-198 la vente d'un terrain commercial à Télédistribution Amos inc. ;

CONSIDÉRANT QU'il y aura transfert de propriété entre Télédistribution Amos inc. et Vidéotron Itée ;

CONSIDÉRANT QU'en raison de la complexité de cette vente, le délai de 45 jours pour procéder à la signature de l'acte de vente s'avère trop court et qu'il est nécessaire de le prolonger ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :

DE PROLONGER le délai de signature de l'acte de vente avec Télédistribution Amos inc. jusqu'au 30 novembre 2021.

21-08-228

AUTORISATION DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES - DÉPÔT DE LA LISTE MISE À JOUR

CONSIDÉRANT l'envoi le 29 juin 2021 par le trésorier des avis de recouvrement aux contribuables en défaut ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cet envoi, plusieurs d'entre eux ont pris entente ou ont réglé les sommes en recouvrement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

D'APPROUVER la liste mise à jour le 11 août 2021 des immeubles ayant des taxes échues au 31 décembre 2020 et d'autoriser la vente de ces immeubles pour défaut de paiement des taxes selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

21-08-229

AIDE FINANCIÈRE DE 500 \$ À LA MAISON DES JEUNES DE LABEL-SUR-QUÉVILLON POUR PEINDRE LE CONTENEUR DE RECYCLAGE ÉLECTRONIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes de Lebel-sur-Quévillon a fait parvenir à la Ville une demande d'aide financière pour peindre le conteneur de recyclage électronique qui est à la vue de la population ;

CONSIDÉRANT QU'en contrepartie de cette aide, la Maison des jeunes de Lebel-sur-Quévillon s'engage à peindre le logo de la Ville sur celui-ci ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été analysée par le conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

D'ACCORDER à la Maison des jeunes de Lebel-sur-Quévillon une somme de 500 \$ pour peindre le conteneur de recyclage électronique.

21-08-230

AIDE FINANCIÈRE DE 3 000 \$ À MME MAXIME DALLAIRE PROVENANT DU FONDS DE LA JEUNE RELÈVE QUÉVILLONNAISE (FJRQ) – VOLET SPORTIF

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a créé le Fonds de la jeune relève quévillonnaise pour soutenir nos jeunes qui se distinguent dans les domaines scolaire, culturel et sportif ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Maxime Dallaire, étudiante en première année universitaire, fait partie de l'équipe de volleyball universitaire « les Carabins de l'Université de Montréal » ;

CONSIDÉRANT QUE les activités d'autofinancement de cette équipe ont été annulées en raison de la pandémie entraînant une hausse des coûts d'inscription, d'achat d'équipement, consultations diverses, etc. ;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, Mme Maxime Dallaire a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du volet sportif du FJRQ et que celle-ci a été analysée par le conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

D'ACCORDER à Mme Maxime Dallaire une aide financière de 3 000 \$ provenant du Fonds de la jeune relève quévillonnaise (FJRQ) – volet sportif.

21-08-231

AUTORISATION ET RATIFICATION DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE ET LE CLUB DE GOLF DE LABEL-SUR-QUÉVILLON

CONSIDÉRANT QUE le Club de golf de Lebel-sur-Quévillon connaît des difficultés financières mettant en péril le maintien du terrain de golf et que le conseil municipal souhaite venir en aide à celui-ci ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil estime que le terrain de golf constitue un atout majeur pour l'attraction des travailleurs et leurs familles à venir s'établir à Lebel-sur-Quévillon ainsi qu'un attrait touristique important durant l'été ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil estime le maintien de cette infrastructure aussi important que toutes autres infrastructures sportives et de loisirs contribuant à la bonne santé physique et psychologique de ses citoyens ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise la signature et ratifie l'entente intervenue entre la Ville et le Club de golf de Lebel-sur-Quévillon se terminant le 31 octobre 2023, selon les modalités énoncées dans celle-ci.

21-08-232

APPUI À MINIÈRE OSISKO INC. DANS LA RÉALISATION DE SON PROJET WINDFALL

CONSIDÉRANT QUE le 14 août 2017, la Ville de Lebel-sur-Quévillon a signé une entente de collaboration avec Minière Osisko inc. visant la création d'un Comité de collaboration ;

CONSIDÉRANT QUE ledit Comité a comme mandat d'assurer la maximisation des retombées socioéconomiques pour la population quévillonnaise, ainsi que de favoriser les conditions de succès pour le développement du projet minier Windfall ;

CONSIDÉRANT QUE depuis la signature de l'entente, les membres du Comité de collaboration se rencontrent sur une base régulière pour suivre l'évolution du projet ;

CONSIDÉRANT QUE suite à la publication en début 2021 de l'étude économique préliminaire de Minière Osisko inc. envisageant l'ensemble des infrastructures minières au site Windfall, la Ville et Minière Osisko inc. ont jugé essentiel d'apporter des précisions à l'entente de collaboration, et ce, pour le bénéfice de la population quévillonnaise ;



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

D'APPUYER Minière Osisko inc. dans la réalisation de son projet Windfall et de poursuivre le partenariat avec cette dernière afin de favoriser les conditions de succès d'un tel projet d'envergure tout en s'assurant qu'il y ait de réelles retombées socioéconomiques pour la population quévillonnaise.

INSCRIPTION DÉPÔT DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Les membres du conseil prennent connaissance du bordereau de correspondance du mois de juillet 2021.

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport mensuel de la directrice générale pour les activités et rencontres tenues au cours du mois de juillet 2021.

INSCRIPTION RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL

Le maire, M. Alain Poirier, invite les membres du conseil à présenter un résumé de leurs activités du mois de juillet 2021.

INSCRIPTION PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Conformément à la Loi, le conseil tient une période de questions. Deux citoyens présents dans la salle et un en vidéoconférence et les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

- ✓ Demande de rencontre avec Minière Osisko afin d'informer la population sur le projet Windfall
- ✓ Problématique liée au recrutement de personnel - incitatif
- ✓ Garage municipal - état de la construction

Le maire, les conseillers et les officiers municipaux répondent aux questions soumises par le public de vive voix et par clavardage via la vidéoconférence.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

21-08-233

Annotation

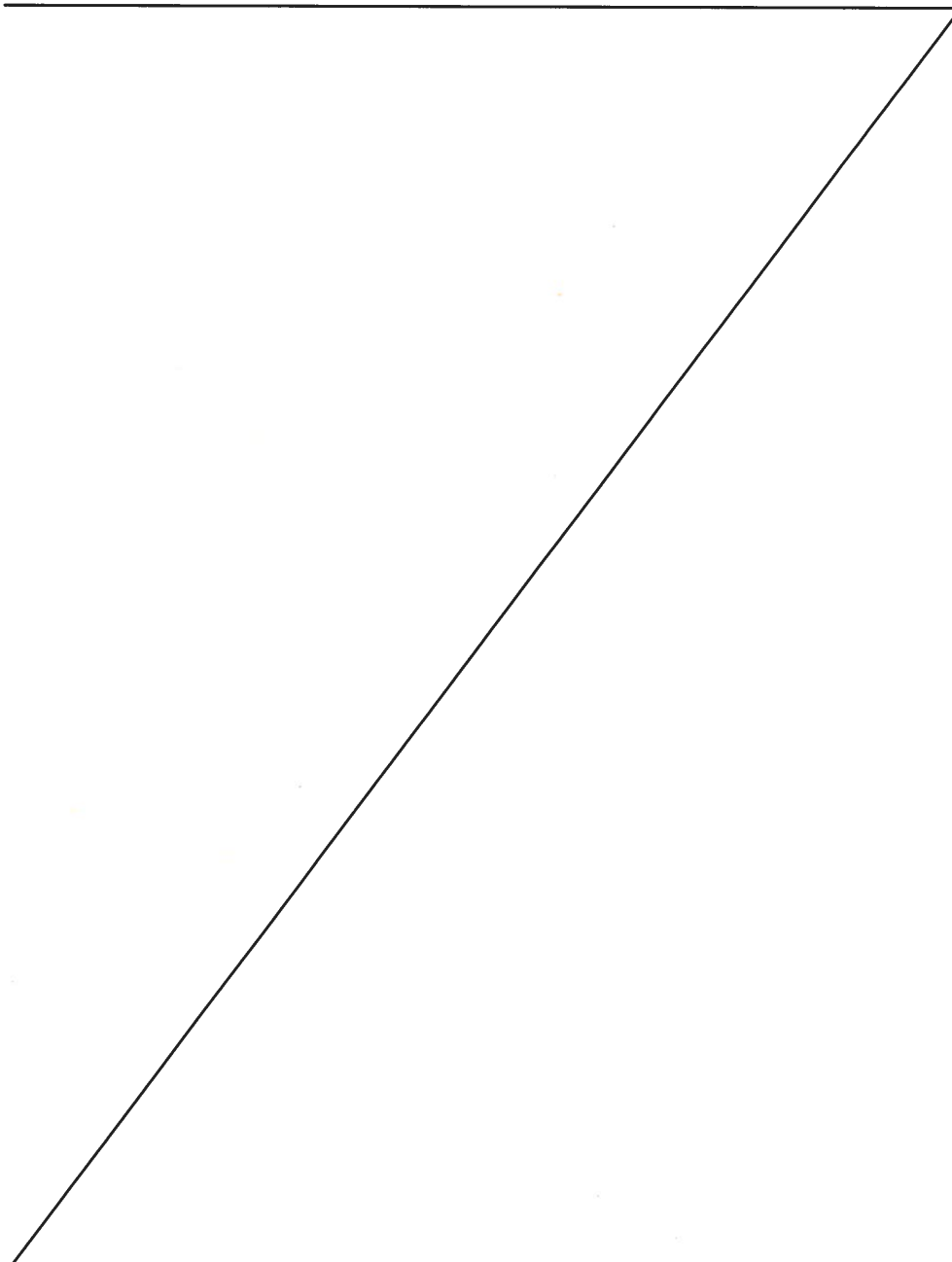
**RÉSOLUTION
LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

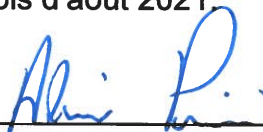
CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clore les débats ;

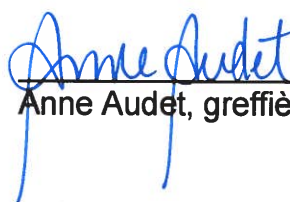
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 49.



Je soussigné, Alain Poirier, maire donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 21-08-213 à 21-08-233 inclusivement contenues dans ce procès-verbal, ce 11^e jour du mois d'août 2021.


Alain Poirier, maire


Anne Audet, greffière



**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon**

No de résolution

Annotation

-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-